



gironde numérique

Le numérique au service des Girondins

COMITÉ SYNDICAL

RÉUNION DU 15 DÉCEMBRE 2015

Date de la convocation : 30 novembre 2015

Sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT

Présents :

Monsieur Pierre DUCOUT (Titulaire), Madame Danielle MOLIA (Payeur Départemental), Monsieur Daniel HICKEL (membre associé CUB), Monsieur André MATHIA (Titulaire), Monsieur Patrice PAULETTO (Titulaire), Monsieur Julio CARBALLO (Titulaire), Monsieur Gérald GOUTANIER (Titulaire), Monsieur Laurent GARBUIO (Titulaire), Monsieur Bernard LAURET (Titulaire), Monsieur Patrick MEIFFREN (Titulaire), Monsieur Romain PAGNAC (Suppléant), Monsieur Philippe BALAYE (Titulaire), Monsieur José BLUTEAU (Titulaire), Monsieur Georges LAYRIS (Titulaire), Monsieur Jean Louis SAUMON (Titulaire), Monsieur Patrick PELLETON (Titulaire), Monsieur Alain DIDIER (Titulaire), Monsieur Vincent DEDIEU (Suppléant), Monsieur Christophe SERENA (Titulaire), Monsieur Jean Pierre LEAL (Titulaire), Monsieur Matthieu ROUYEYRE (Titulaire), Monsieur Pierre DUCOUT (Conseiller Départemental).

**DÉLIBÉRATION N°151215_002
DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2016**

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - « Jardins de Gambetta » Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : accueil@girondenumerique.fr

DÉLIBÉRATION N°151215_002
DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2016

Envoyé en préfecture le 17/12/2015

Reçu en préfecture le 17/12/2015

Affiché le

SLO

ID : 033-200010049-20151215-151215_002-DE

Considérant la convocation du comité syndical en date du 30 novembre 2015 fixant le prochain comité syndical le 15 décembre 2015 à 18h30 et prévoyant qu'au cas où le quorum ne serait pas atteint, un nouveau comité syndical se réunirait le même jour à 19h00,

Considérant que le comité syndical a fait l'objet d'une première réunion le 15 décembre 2015 à 18h30,

Considérant que faute de quorum, le comité syndical s'est régulièrement tenu pour une nouvelle réunion à 19h00.

Le comité syndical a ainsi pu délibérer sans condition de quorum, seules les questions reprises de l'ordre du jour de la première réunion ayant été présentées.

Budget Principal du Syndicat mixte Gironde Numérique

I) Exposé des motifs

Le budget principal (norme M14) recouvre :

- Les dépenses récurrentes du Syndicat mixte : les charges de personnels, les charges à caractère général et les charges d'investissement. Le financement de ce budget est assuré par les contributions statutaires obligatoires des membres (CD 33: 51%, EPCI: 49%).
- Les Services Numériques mutualisés entre adhérents du Syndicat mixte sont en phase de déploiement depuis plus de 4 ans. Ils sont facultatifs. Aujourd'hui 20 EPCI et environ 275 communes et autres structures publiques adhèrent à ces services. Le budget des Services Numériques mutualisés est intégré au budget M14 du Syndicat mixte. Le financement de ce budget est assuré par les contributions des membres adhérents aux Services Numériques et le report du résultat 2015.

II) Perspectives financières

A) Dépenses récurrentes du Syndicat

Les dépenses récurrentes du Syndicat sont couvertes par les contributions statutaires obligatoires. Un appel à contributions en tant qu'adhésion au Syndicat mixte sera fait tant pour les besoins d'investissement que pour les charges de fonctionnement du Syndicat mixte qui sont des dépenses obligatoires.

Périmètre retenu pour la construction du budget 2016

La proposition du budget 2016 sera élaborée sur la base du périmètre d'intervention actuel du Syndicat mixte à partir des contributions des membres et d'une reprise anticipée des résultats 2015.

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - « Jardins de Gambetta » Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : accueil@girondenumerique.fr

DÉLIBÉRATION N°151215_002
DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2016

Envoyé en préfecture le 17/12/2015

Reçu en préfecture le 17/12/2015

Affiché le

SLO

ID : 033-200010049-20151215-151215_002-DE

Afin de permettre au Syndicat mixte de pouvoir couvrir l'évolution des charges de fonctionnement du service (notamment GVT) et de maintenir ainsi un taux d'épargne minimum, le Bureau Syndical de Gironde Numérique propose d'augmenter de +2,5% le montant total des adhésions obligatoires des Établissements Publics de Coopération Intercommunal (EPCI) et du Département de la Gironde pour l'année 2016. Ce montant sera modulé EPCI par EPCI en fonction des nouveaux potentiels fiscaux et du nombre d'habitants. L'annexe jointe détaille la proposition adhérent par adhérent. (Voir annexe 1 de la présente délibération).

Les recettes prévisionnelles attendues sont réparties comme suit :

- 257 230 euros de la part du Département de la Gironde
- 247 163 euros de la part des 36 Communautés de communes et d'agglomération

Au total, en fonctionnement, la somme des recettes prévues par les adhésions obligatoires est de 504 393 euros.

Quels moyens matériels, humains et techniques pour le Syndicat mixte ?

- Un changement de locaux est à prévoir : un financement par le résultat reporté du Syndicat mixte est prévu à hauteur maximum de 150 000 euros.
- Ressources Humaines: des recrutements sont envisagés pour initialiser le projet Très Haut Débit. En effet, les ressources humaines nécessaires pour le portage du projet de RIP 2G FttH ont été intégrées dans les modélisations et sont prévues à compter de 2017 (les montants correspondants seront facturés du budget principal M14 au budget annexe M4 « Aménagement Numérique du Territoire »). Il est donc envisagé le renforcement des équipes pour le lancement du projet THD dès 2016 par l'utilisation du résultat reporté du budget M14.

B) Les Services Numériques

Les dépenses liées à la mise en place des Services Numériques correspondent principalement au financement des ressources humaines, des infrastructures ainsi que des matériels et logiciels. L'équilibre du modèle économique dépend de l'adhésion facultative des membres du Syndicat.

L'année 2016 vise à conforter les services en place à destination des nos adhérents suite au recrutement d'un ingénieur système courant 2015 ainsi que de la duplication de la salle de données en 2015. Le catalogue des Services Numériques s'enrichit par le recrutement d'un informaticien mutualisé autofinancé par les EPCI membres qui utiliseront ce service.

Afin de permettre au Syndicat mixte de pouvoir couvrir l'évolution des charges de fonctionnement du service (notamment GVT), le Bureau Syndical de Gironde Numérique propose :

- D'augmenter de +2,5% le montant total des adhésions facultatives aux services numériques pour l'année 2016

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - « Jardins de Gambetta » Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : accueil@girondenumerique.fr

DÉLIBÉRATION N°151215_002
DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2016

Envoyé en préfecture le 17/12/2015

Reçu en préfecture le 17/12/2015

Affiché le

SLO

ID : 033-200010049-20151215-151215_002-DE

- Actuellement, les communes de moins de 500 habitants sont exonérées de participation. La loi NOTRE entraîne la reconfiguration du territoire à partir de 2017. Les fusions des EPCI entraîneront mécaniquement la diminution des recettes issues des adhésions car il y aura moins d'EPCI au final. Pour compenser l'impact de cette reconfiguration et étaler cet effort sur deux ans, le Bureau Syndical propose l'abaissement du seuil de 500 à 300 habitants la comptabilisation des communes dans le calcul des adhésions pour les futurs adhérents et les adhérents dont le territoire sera modifié par la loi NOTRE.

Budget annexe

« Aménagement Numérique du Territoire »

Le budget d'« Aménagement Numérique du Territoire » est dédié au Contrat de Partenariat Public Privé et à ses extensions (RIP1G) ainsi qu'au futur projet Initiative Très Haut Débit (RIP2G). En tant qu'activité industrielle et commerciale, ce budget est soumis à l'instruction budgétaire et comptable M4. Le budget primitif 2016 prendra en compte le résultat reporté 2015.

I) RIP 1G - Contrat de Partenariat Public Privé

Le Contrat de Partenariat Public Privé retrace les loyers issus :

- Du Contrat de Partenariat Public Privé initial
- Des différentes extensions :
 - Extension «GirNumv2»
 - Extension 5° NRAMED COBAS
 - Extension de 7 NRAMED supplémentaires COBAS
 - Extension de 1 NRAMED supplémentaire Jalle Eau Bourde

Le PPP initial

Ce contrat a été conclu sur 20 ans (2009 à 2029) avec Gironde Haut Débit, filiale d'Orange. Pour les années à venir, les loyers à payer à notre partenaire privé Gironde Haut Débit sont ceux fixés à l'annexe financière à ce contrat ainsi que ceux fixés lors des avenants (contrat initial + extensions GirNumv2 et COBAS). Les recettes commerciales sont perçues directement par le Syndicat : elles ont une influence directe sur son budget. L'année 2016 est à suivre précisément quand au montant à atteindre qui est de : 3 400 458 euros HT. Ce budget retrace les écritures liées au Contrat de Partenariat pour payer les loyers afférents comprenant les loyers L1 (investissement), L2 (financement), L3 (exploitation), L4 (impôts et Taxes).

Exploitation : Les loyers à payer à notre partenaire privé Gironde Haut Débit se décomposent comme suit :

- L2 : 1 556 949 euros HT
- L3 : 1 936 738 euros HT
- L4 : 339 158 euros HT

Les recettes prévisionnelles comprennent les recettes commerciales, l'amortissement des subventions d'investissement, ainsi que le résultat d'exploitation reporté.

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - « Jardins de Gambetta » Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : accueil@girondenumerique.fr

DÉLIBÉRATION N°151215_002
DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2016

Envoyé en préfecture le 17/12/2015

Reçu en préfecture le 17/12/2015

Affiché le

SLO

ID : 033-200010049-20151215-151215_002-DE

Investissement : Le loyer à payer à notre partenaire privé Gironde Haut Débit s'établit comme suit :

- L1 : 4 042 613 euros HT

Les recettes prévisionnelles comprennent la subvention du Département de la Gironde, les subventions des EPCI ayant opté pour la participation sur 19 ans, ainsi que le résultat d'investissement reporté.

Les extensions au CPPP

Extension GirNumv2 : montée en débit et pilotes de fibre optique

A la fin de l'année 2015, 46 NRAMED ont été mis en service. Le dernier NRAMED situé sur la commune de Vayres reste en attente de déploiement en raison de difficultés d'implantation.

Financement : cette extension est financée par le Département et par les EPCI de façon forfaitaire. En dépenses, les années à venir verront le déroulement des loyers à payer à notre partenaire privé Gironde Haut Débit tels qu'ils ressortent de l'annexe financière à cet avenant. Ce budget retrace les écritures liées à l'extension «GirNumv2» pour payer les loyers afférents comprenant les loyers L1 (investissement), L3 (exploitation), L4 (impôts et Taxes).

Exploitation : Les loyers à payer à notre partenaire privé Gironde Haut Débit se décomposent comme suit :

- L3 : 77 307 euros HT
- L4 : 5 012 euros HT

Les recettes prévisionnelles comprennent, la redevance d'ORANGE relative aux NRA MED, l'amortissement des subventions d'investissement, ainsi que le résultat d'exploitation reporté.

Investissement : Le loyer à payer à notre partenaire privé Gironde Haut Débit s'établit comme suit :

- L1 : 13 083 euros HT

Les recettes prévisionnelles comprennent la contribution du Département de la Gironde.

Extensions – enveloppe d'extension contractuelle initiale – article 4.3.6 du Contrat de Partenariat Public Privé

Dans l'enveloppe contractuelle ont été réalisés

- Opticalisation de 4 NRAZO (Cazats, Le Nijan, Naujac et Neac) pour un montant de 35 512 euros
- Opticalisation du NRA de Lagorce pour un montant de 239 595,50 euros

Extensions demandées par les adhérents - article 9.1 du Contrat de Partenariat Public Privé.

Financement : ces extensions à la carte sont soumises à un vote du Comité Syndical et sont intégralement financées en investissement et en fonctionnement par l'adhérent qui en fait la demande.

COBAS 5^{ème} NRAMED

Ce budget retrace les écritures liées à l'extension du 5^{ème} NRAMED COBAS pour payer les loyers afférents comprenant les loyers L1 (investissement), L3 (exploitation).

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : accueil@girondenumerique.fr

DÉLIBÉRATION N°151215_002
DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2016

Envoyé en préfecture le 17/12/2015

Reçu en préfecture le 17/12/2015

Affiché le

SLO

ID : 033-200010049-20151215-151215_002-DE

Exploitation : Les loyers à payer à notre partenaire privé Gironde Haut Débit se décomposent comme suit :

- L3 : 1 471 euros HT

Les recettes prévisionnelles comprennent, la redevance d'ORANGE relative aux NRA MED, l'amortissement des subventions d'investissement, ainsi que le résultat d'exploitation reporté.

Investissement : La contribution à payer à notre partenaire privé Gironde Haut Débit s'établit comme suit :

- L1 : 0 euros HT

COBAS : 7 NRAMED

- 1 tranche ferme pour 3 NRAMED pour un montant de 390 357 euros en investissement et à 51 096 euros en fonctionnement
- 1 tranche conditionnelle pour 4 NRAMED (montant à déterminer)

Ce budget retrace les écritures liées à l'extension du 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12° NRAMED COBAS pour payer les loyers afférents comprenant les loyers L1 (investissement), L3 (exploitation).

Exploitation : Les loyers à payer à notre partenaire privé Gironde Haut Débit se décomposent comme suit :

- L3 : 9 474 euros

Les recettes prévisionnelles comprennent, la redevance d'ORANGE relative au NRAMED concerné, l'amortissement des subventions d'investissement, ainsi que le résultat d'exploitation reporté.

Investissement : La contribution à payer à notre partenaire privé Gironde Haut Débit s'établit comme suit :

- L1 : 767 850 euros

Jalle Eau Bourde : 1 NRAMED conditionnel

Ce budget retrace les écritures liées à l'extension de 1 NRAMED Jalle Eau Bourde pour payer les loyers afférents comprenant les loyers L1 (investissement), L3 (exploitation).

Exploitation: Les loyers à payer à notre partenaire privé Gironde Haut Débit sont à déterminer.

Les recettes prévisionnelles comprennent, la redevance d'ORANGE relative au NRAMED concerné, l'amortissement des subventions d'investissement, ainsi que le résultat d'exploitation reporté.

Investissement : La contribution à payer à notre partenaire privé Gironde Haut Débit est estimée inférieure à 200 000 euros.

II) Le projet Initiative Très Haut Débit (ITHD)

Contexte

La couverture en Très Haut Débit du territoire constitue une priorité nationale dont les lignes directrices sont établies dans le cadre du plan France Très Haut Débit. Les zones déployées par les opérateurs privés sur le territoire girondin se concentrent sur Bordeaux Métropole ainsi que sur la commune de Libourne. Les zones dans lesquelles les opérateurs n'ont pas manifesté l'intention de déployer des réseaux de fibre optique jusqu'à l'abonné relèvent de l'intervention publique sous forme de réseaux d'initiative publique

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - « Jardins de Gambetta » Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : accueil@girondenumerique.fr

DÉLIBÉRATION N°151215_002 DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2016

Envoyé en préfecture le 17/12/2015

Reçu en préfecture le 17/12/2015

Affiché le

SLO

ID : 033-200010049-20151215-151215_002-DE

(RIP). Par la délibération du 14 décembre 2014, le Département de la Gironde a affirmé son ambition de couvrir le département en Très Haut Débit.

Le SDTAN en préalable

Le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Gironde fixe les objectifs de couverture internet. Datant de 2012, il est en cours de révision et sera adopté rapidement. L'objectif est de couvrir en 5 ans 166 000 foyers en fibre optique à l'abonné, 30 000 foyers en montée en débit et d'utiliser des technologies alternatives (comme le satellite) pour les zones qui resteront mal couvertes.

Les subventions de l'État : le Fond pour la Société Numérique (FSN)

Le dossier Girondin au titre du FSN a été déposé le 4 mars 2015 et présenté en Comité de Concertation France le 4 novembre 2015 dans le cadre de la première phase d'instruction du dossier dénommée « *pré-accord de financement* » de l'État. Le dossier consolidé fera l'objet d'une seconde phase d'instruction courant 2016 dénommée « *décision de financement* » qui fixera définitivement le plafond de participation financière de l'État. Elle est évaluée à 46,6M euros.

Le projet « Initiative Très Haut Débit »

Plan d'opticalisation NRAZO – 2016

Un plan d'opticalisation des NRAZO cuivre saturés est prévu dès l'année 2016. Son montant est estimé à 3,2 millions d'euros préfinancé à 100% en investissement par le Département de la Gironde. Ce budget retrace les écritures liées aux travaux d'opticalisation de NRAZO.

Exploitation :

- Effet neutre de la contrainte d'amortissement net :
 - En dépenses : Dotations aux amortissements des travaux pour 110 000 euros
 - En recettes : Amortissement de la subvention d'équipement pour 110 000 euros

Pour mémoire: la délibération en date du 13 juin 2013 a validé l'amortissement sur 30 ans du réseau construit directement par Gironde Numérique.

Investissement :

- En dépenses : Travaux pour 3 200 000 euros HT
- En recettes : Subvention du Département de la Gironde pour 3 200 000 euros HT

Déploiement du FttH 2017 - 2021

Afin de remplir les objectifs du SDTAN, un appel d'offre sera lancé courant 2016. Son périmètre exact et sa forme juridique doivent encore être finalisés. Le démarrage prévisionnel des travaux est prévu en 2017. Un marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage sera mis en concurrence d'ici au premier trimestre 2016 afin que le Syndicat mixte soit accompagné dans les différentes phases de ces projets (conception, réalisation, exploitation). Ce marché estimé à 300 000 euros sera préfinancé par le Syndicat mixte au titre de l'année 2016. Le coût des études a été modélisé et sera prévu budgétairement à compter de 2017.

Ce budget retrace les écritures liées à la mise en place de l'ingénierie technique, financière et juridique courant 2016 pour un démarrage prévisionnel des travaux en 2017.

Exploitation : 0 euros

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - « Jardins de Gambetta » Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : accueil@girondenumerique.fr

DÉLIBÉRATION N°151215_002
DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2016

Envoyé en préfecture le 17/12/2015

Reçu en préfecture le 17/12/2015

Affiché le

SLO

ID : 033-200010049-20151215-151215_002-DE

Investissement :

- En dépenses : Marché d'Assistance Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour un montant maximum de 300 000 euros HT
- En recettes : résultat reporté pour 300 000 euros

Financements possibles

- De l'Europe (FEDER) : 5 M euros
- De l'Etat (FSN) : 46,6 M euros
- Du Département de la Gironde : 40 % du reste à charge net
- De la Région Aquitaine dans le cas de la SPL : 30 % du reste à charge net
- Des EPCI adhérents : 30 % du reste à charge net.

Projet FttH et risques de commercialisation

Ce nouveau réseau est destiné à être loué aux opérateurs privés. Le risque de commercialisation a été évalué dans les études préparatoires et doit constituer un axe majeur de la négociation lors de l'appel d'offres.

Budget annexe

« Prestation de Services Numériques »

I) Exposé des motifs

Les Services Numériques hors mutualisation sont soumis à procédure de publicité et de mise en concurrence. Ils sont retracés dans le cadre d'un budget annexe soumis à l'instruction comptable et financière M4.

II) Perspectives financières

Ce budget retrace les dépenses et recettes des adhésions facultatives aux services numériques hors mutualisation. Dans ce cas, la participation des collectivités non membres de Gironde Numérique s'effectue sur devis. Le Syndicat mixte fournit alors une prestation de services dans un secteur industriel et commercial. Ce budget est ainsi assujéti à la TVA.

Dans ces conditions, je vous propose, Messieurs :

- De bien vouloir mettre au débat la présente note d'orientation budgétaire.

Le Comité Syndical atteste de la tenue des débats sur les orientations budgétaires 2016 en la présente séance.

Le 15 décembre 2015

Pour expédition conforme,

Le Président de Gironde Numérique

Pierre DUCOUT

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - « Jardins de Gambetta » Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : accueil@girondenumerique.fr

DÉLIBÉRATION N°151215_002
DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2016

Envoyé en préfecture le 17/12/2015

Reçu en préfecture le 17/12/2015

Affiché le



ID : 033-200010049-20151215-151215_002-DE

Annexe 1 : Adhésions obligatoires

Adhésions obligatoires Haut Débit 2016 prévisionnelles

Membres	Adhésions prévisionnelles 2016
CONSEIL GENERAL	257 230
CALI	17 200
Sud Libourmais	5 452
Juridiction du Grand Saint-Emilionnais	5 248
Fronsac	4 550
Pays Foyen	5 529
Brannais	3 173
Castillon-Pujols	4 554
Pointe Médoc	6 325
Lacs Médocains	5 786
Médulienne	5 563
Centre Médoc	6 320
Cœur Médoc	4 328
Médoc Estuaire	6 959
Estuaire	13 006
Blaye	4 879
St-Savin	6 055
Bourg	4 104
Cubzaquais	6 566
Vallon de l'Artolie	2 942
Créonnais	4 620
Targon	2 163
St-Loubès	9 421
Côteaux de Garonne	2 293
Côteaux Bordelais	6 374
Portes de l'Entre 2 Mers	5 087
COBAS	18 144
Val de l'Eyre	5 896
COBAN	16 077
Montesquieu	10 612
Bazas	5 741
Sud Gironde	9 143
Podensac	6 590
Côteaux Macariens	3 496
Réolais en Sud Gironde	6 459
Sauveterre de Guyenne	4 279
Jalle-eau-Bourde	12 229
Total EPCI	247 163
Total général (CD33 + EPCI)	504 393 €

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - « Jardins de Gambetta » Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : accueil@girondenumerique.fr